



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **15 février 2024**,

L'an deux mille vingt-trois, le **quinze** du mois de février à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 9 février 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Corinne COLONEL – M. Alain DEDISSE - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE – Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. André SZYMANSKI – M. CHOLLET Robert - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
M. Michel RENAUD à Patrick PONSONNAILLE
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à M. Michel VENEAU
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. André SZYMANSKI** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Désaffectation et déclassement d'une emprise foncière en vue de sa cession

Le Village d'entreprises situés rue des Limes, construit en 2003 par la Communauté de Communes a fait l'objet d'une cession aux entreprises en 2018.

Une des entreprises propriétaire des premières cellules souhaite pour développer son activité créer une extension de son bâtiment et faire l'acquisition d'une emprise foncière d'une surface d'environ 102m² pour la création de places de parking.

Cette emprise foncière actuellement couverte par de la végétation relève du domaine public.

Au titre de sa compétence en matière de création, d'aménagement d'entretien et de gestion des zones d'activités économiques, la Communauté de Communes Cœur de Loire constate que cette emprise foncière n'est pas affectée à un service public ou à l'usage direct du public.

Il convient de prononcer sa désaffectation ainsi que son déclassement du domaine public, pour l'intégrer au domaine privé de la Communauté de Communes et d'approuver la cession d'une emprise foncière d'environ 102m², surface qui sera confirmée à la suite du bornage réalisé par le géomètre missionné.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** la désaffectation de l'emprise foncière rue des Limes, celle-ci n'étant pas affectée à un service public ou à l'usage direct du public
- **PRONONCE** son déclassement du domaine public et son intégration au domaine privé de la CC Cœur de Loire en vue de sa cession
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 8
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



M. André SZYMANSKI, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 22/02/2024

ID : 058-200067916-20240215-2024_15_02_02-DE

